



CONSEIL "COMPÉTITIVITÉ"

Bruxelles, les 18 et 19 février 2019

Lundi 18 février, le Conseil examinera les questions relatives au marché intérieur et à l'industrie. La session sera présidée par M. Nicolae BĂDĂLĂU, ministre roumain de l'économie.

Mardi 19 février, les ministres se pencheront sur les questions relatives à la recherche. La session sera présidée par M. Nicolae HURDUC, ministre roumain de la recherche et de l'innovation.

~ ~ ~

Lundi, la session débutera à 9h30 et durera toute la journée.

Dans le cadre du **"check-up" de la compétitivité**, les discussions seront essentiellement consacrées à l'intégration des marchés et à l'impact des chaînes de valeur européennes sur la compétitivité et la croissance.

Ce point sera suivi d'un échange de vues (en session publique) sur l'incidence de l'**intelligence artificielle** sur la compétitivité de l'industrie de l'UE, ainsi que de l'adoption de conclusions du Conseil sur le *"plan coordonné pour le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle made in Europe"*.

Le point suivant consistera en un débat d'orientation (également en session publique) sur les aspects de la récente communication de la Commission intitulée **"Une planète propre pour tous"** qui sont liés à l'industrie.

Au cours de l'après-midi, le Conseil procédera à un échange de vues sur les aspects "compétitivité" du **processus du Semestre européen**.

Sous le point "divers", le Conseil sera informé de **l'état d'avancement de différents dossiers législatifs** relevant de sa compétence.

Mardi, la session débutera à 10 heures et ne durera qu'une demi-journée. Sur la base d'un rapport de la présidence relatif aux progrès accomplis à ce jour en matière d'examen du **programme spécifique d'exécution d'"Horizon Europe"**, les ministres procéderont à un échange de vues (en session publique) sur les principales questions encore en suspens.

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Sous le point "divers", le Conseil sera informé de l'état d'avancement des négociations avec le Parlement européen sur **Horizon Europe**, le prochain programme-cadre pour la recherche et l'innovation. Il recevra également des informations sur les progrès réalisés à ce jour dans l'examen de la proposition de décision du Conseil concernant la poursuite de la participation de l'UE au projet **ITER**.

Point presse: vendredi 15 février 2019 à 13h30

Conférences de presse:

Lundi 18 février vers 17h15

Mardi 19 février vers 13h30

* * *

[Page de la session du Conseil "Compétitivité"](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

Marché intérieur et industrie

"Check-up" de la compétitivité

Après avoir entendu un exposé de la Commission, les ministres procéderont à un échange de vues sur l'intégration des chaînes de valeur et la compétitivité.

Le "check-up" de la compétitivité permet aux ministres de présenter leurs priorités et de réagir aux questions clés et aux évolutions du marché unique.

C'est la méthode de travail usuelle mise en place en 2015 afin d'améliorer le rôle du Conseil "Compétitivité", tant pour ce qui est de l'analyse des questions économiques horizontales et sectorielles que pour le suivi de l'intégration de la compétitivité dans les autres politiques de l'UE.

En pratique, ce "check-up" repose sur un exposé de la Commission qui présente les dernières données et tendances en ce qui concerne l'intégration du marché unique et les questions de micro-économie, les ministres étant invités à réagir et à apporter une contribution sur d'éventuelles implications pour les entreprises et les citoyens de l'UE.

Intelligence artificielle

Sur la base d'un [document de la présidence](#), les ministres procéderont à un échange de vues (session publique) sur les principaux défis rencontrés par les États membres dans la conception et la mise en œuvre de leurs stratégies nationales en matière d'intelligence artificielle. Les ministres débattront en outre de la manière de maximiser les bénéfices de l'intelligence artificielle pour l'industrie et les PME. Enfin, le Conseil adoptera une série de conclusions du Conseil sur le "*plan coordonné pour le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle "made in Europe"*", qui serviront d'orientations pour les futures initiatives de l'UE dans ce domaine, dans le but de faire figurer l'Union européenne parmi les moteurs de l'IA au niveau mondial.

En décembre 2018, la Commission a présenté sa communication sur le "plan coordonné dans le domaine de l'intelligence artificielle" (IA). Le plan coordonné a été élaboré par les États membres de l'UE, la Norvège, la Suisse et la Commission dans le cadre des travaux du groupe sur le passage au numérique des entreprises européennes et sur l'IA, sur la base d'une déclaration de coopération signée lors de la Journée du numérique, le 10 avril 2018.

Lors de la session du Conseil "Compétitivité" du 27 septembre 2018, les ministres ont procédé à un échange de vues sur les défis et les possibilités que présente l'IA pour la compétitivité de l'UE.

Lors de sa réunion des 13 et 14 décembre 2018, le Conseil européen a insisté sur le fait que le marché unique doit évoluer de manière à intégrer pleinement la transformation numérique, y compris l'IA, et a annoncé son intention de traiter cette question dans le contexte du débat sur l'avenir du marché unique lors de sa réunion de mars 2019

[Communication de la Commission sur l'IA](#)

Une planète propre pour tous

Sur la base d'un [document de la présidence](#), le Conseil aura un débat d'orientation (en séance publique) sur les liens entre une stratégie pour l'avenir de la politique industrielle de l'UE pour 2030 et la vision à long terme pour une Europe prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat d'ici 2050.

Cette vision à long terme est envisagée par la Commission dans sa communication intitulée "une planète propre pour tous - une vision européenne stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat". La communication expose la vision de l'UE pour devenir une économie neutre pour le climat d'ici 2050 en investissant dans des solutions technologiques réalistes, en donnant aux citoyens les moyens d'agir et en mettant en adéquation les mesures dans des domaines clés tels que la politique industrielle, le financement ou la recherche, tout en garantissant que la transition soit socialement juste.

Pour parvenir à une économie neutre pour le climat, il faudrait agir de manière concertée dans sept domaines stratégiques:

- l'efficacité énergétique
- le déploiement des énergies renouvelables
- une mobilité propre, sûre et connectée
- une industrie compétitive et une économie circulaire
- les infrastructures et les interconnexions
- la bioéconomie et les puits de carbone naturels
- le piégeage et le stockage du carbone.

La communication a déjà été examinée par les ministres de l'énergie et de l'environnement en décembre 2018. Ces discussions au sein de toutes les formations concernées du Conseil sont destinées à alimenter un futur débat au niveau du Conseil européen. Elles devraient aussi permettre à l'UE d'adopter et de présenter une stratégie européenne à long terme à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) d'ici 2020, comme convenu dans le cadre de l'accord de Paris.

[Communication de la Commission intitulée "Une planète propre pour tous"](#)

Semestre européen

Sur la base d'un [document de la présidence](#), les ministres procéderont à un échange de vues sur la meilleure manière d'utiliser le processus du Semestre européen pour optimiser la coordination des politiques de compétitivité, afin de renforcer les bases générales de la croissance future. Les résultats de ces travaux serviront à alimenter le débat du Conseil européen de printemps.

Le Semestre européen, établi en 2011, est un processus annuel prévoyant un contrôle simultané des politiques économiques, budgétaires et de l'emploi des États membres.

À la lumière des orientations politiques que le Conseil européen énonce chaque année en mars, les États membres présentent chaque année en avril:

- des programmes nationaux de réforme en ce qui concerne leurs politiques économiques et leurs politiques de l'emploi. Ces programmes comprennent un scénario macroéconomique à moyen terme, des objectifs nationaux pour la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 pour l'emploi et la croissance, un relevé des principaux obstacles à la croissance et des mesures visant à favoriser sur le court terme des initiatives destinées à renforcer la croissance;
- des programmes de stabilité ou de convergence en ce qui concerne leurs politiques budgétaires. Les pays de la zone euro présentent des programmes de stabilité, tandis que les États membres qui ne font pas partie de la zone euro présentent des programmes de convergence. Ces programmes définissent les objectifs budgétaires à moyen terme, les principales hypothèses concernant l'évolution prévisible de l'économie, une description des mesures budgétaires et de politique économique ainsi qu'une analyse de l'incidence que tout changement des hypothèses aura sur la situation budgétaire et la dette.

Le Conseil approuve ensuite les recommandations et les avis par pays. Il fournit des explications lorsque ses recommandations ne correspondent pas à celles qui ont été proposées par la Commission.

Pour en savoir plus sur le Semestre européen, cliquez [ici](#).

Divers

a) Propositions législatives en cours d'examen

i) Directive sur une procédure de notification en matière de services

À la [demande](#) d'un certain nombre de délégations, le Conseil recevra des informations sur l'état d'avancement des discussions relatives à la proposition de directive concernant les notifications. La directive a pour objectif d'améliorer le système de notification en vigueur, prévu par la directive 2006/123/CE (la directive sur les services) afin d'assurer que toute nouvelle règle introduite dans un État membre en matière de prestation de services est compatible avec la directive sur les services.

ii) Directive sur les outils et processus numériques en droit des sociétés

La directive a pour objectif de moderniser le droit des sociétés dans l'UE en promouvant une utilisation plus étendue des outils numériques pour la constitution de sociétés et l'échange de documents avec les autorités nationales. Le 4 février, le Conseil et le Parlement européen se sont mis d'accord pour adopter la directive en première lecture.

iii) Paquet législatif concernant les produits: règlement sur la surveillance des marchés et le respect de la législation sur les produits

Le règlement introduit de nouvelles règles qui garantiront que les produits placés sur le marché de l'UE respecteront les règles européennes en matière de sécurité et de protection de l'environnement. Il renforce l'application des règles de l'UE lorsque des produits ne sont pas conformes, tout en prévoyant des mesures incitant les entreprises à se mettre en conformité. Il fait partie du paquet "produits", qui a été présenté par la Commission en décembre 2017.

Le 7 février, le Conseil et le Parlement européen se sont mis d'accord pour adopter la directive en première lecture.

b) Suite à donner à l'arrêt du Tribunal sur les essais RDE

À la demande d'un certain nombre de délégations, le Conseil sera informé par la Commission de toute action éventuelle qu'elle entend prendre à la suite de l'annulation de son règlement (UE) 2016/646 par le Tribunal de l'Union européenne. Ce règlement fixe les limites d'émission d'oxydes d'azote à ne pas dépasser à l'occasion des nouveaux essais en conditions de conduite réelles (les "essais RDE") auxquels les constructeurs automobiles doivent soumettre les véhicules particuliers et utilitaires légers, notamment dans le cadre des opérations de réception des nouveaux types de véhicules. À la suite des recours introduits par les villes de Paris, Bruxelles et Madrid pour contester les limites d'émission prévues dans le règlement, le Tribunal de l'Union européenne a conclu, en décembre 2018, que la Commission n'était pas compétente pour modifier ces limites d'émission pour les essais RDE en appliquant des coefficients de correction.

Recherche et innovation

Paquet "Horizon Europe" - Programme spécifique d'exécution du programme-cadre "Horizon Europe"

Le Conseil prendra acte d'un [rapport de la présidence sur l'état des travaux](#) et examinera la manière de faire avancer ces travaux. Plus particulièrement, en s'appuyant sur un [document de la présidence](#), les ministres seront invités à procéder à un échange de vues sur les missions et les partenariats, ainsi que sur le rôle du futur Conseil européen de l'innovation.

La proposition de décision du Conseil fait partie du paquet "Horizon Europe", qui comprend des propositions concernant:

- un projet de règlement établissant le programme-cadre pour la recherche et l'innovation pour la période 2021-2027, intitulé "Horizon Europe", qui succèdera à l'actuel programme-cadre Horizon 2020;
- un projet de décision du Conseil établissant le programme spécifique d'exécution d'Horizon Europe;
- un projet de règlement du Conseil établissant le programme de recherche et de formation au titre du traité Euratom, qui complète Horizon Europe;
- un projet de décision du Conseil modifiant la décision 2007/198/Euratom instituant une entreprise commune pour ITER.

Le 30 novembre 2018, le Conseil a marqué son accord sur une orientation générale partielle sur le projet de règlement établissant le programme-cadre.

La Commission propose un budget total de 100 milliards d'euros (le montant final dépendra de l'accord trouvé sur le prochain cadre financier pluriannuel). Le programme devrait entraîner une augmentation du PIB comprise entre 0,08 % et 0,19 % en moyenne sur vingt-cinq ans.

La proposition prévoit une date d'application au 1^{er} janvier 2021.

Divers

a) Proposition législative en cours d'examen

Paquet "Horizon Europe" - Le programme-cadre et ses règles de participation et de diffusion

La présidence informera le Conseil de l'état d'avancement des négociations avec le Parlement européen sur la proposition de règlement. Le règlement fixe les objectifs d'Horizon Europe, le prochain programme-cadre pour la recherche et l'innovation, ainsi que les modes de financement du programme et les règles relatives à ceux-ci. Il comprendra (une fois un accord trouvé sur le prochain cadre financier pluriannuel) le budget pour la période 2021-2027. Les négociations sont en cours entre les deux colégislateurs en vue d'un accord en première lecture.

b) Projet ITER: état d'avancement des travaux

La présidence informera le Conseil des progrès réalisés à ce jour dans l'examen de la proposition de décision du Conseil qui vise à assurer la poursuite de la participation de l'UE au projet de réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER). Ce projet a pour objectif de réaliser des avancées scientifiques majeures dans le développement de la fusion, qui devrait jouer un rôle important dans le futur paysage énergétique de l'Europe en tant que source d'énergie pratiquement inépuisable et respectueuse de l'environnement. La participation européenne au projet ITER s'appuie sur l'accord ITER signé en novembre 2006 entre sept partenaires répartis dans le monde entier, à savoir la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), les États-Unis, la Russie, le Japon, la Chine, la Corée du Sud et l'Inde.